

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DE MUTATION CATÉGORIE C DES 2, 3, 4 ET 5 NOVEMBRE 2015

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Le projet de budget pour l'année 2016 a été rendu public il y a quelques semaines. Il s'inscrit dans la logique du gouvernement qui vise à « économiser » 50 milliards d'euros sur les années 2015, 2016 et 2017 pour rentrer dans les sacro-saints critères de convergence décrétés par l'Union européenne.

Après les coupes budgétaires massives de 2015 (21 milliards d'€), il est prévu 16 nouveaux milliards d'économies pour l'année 2016, répartis comme suit : 7,4 milliards sur les dépenses de sécurité sociale, 3,5 milliards ponctionnés sur les dotations aux collectivités locales et, enfin, 5,1 milliards sur le budget à proprement parler de l'Etat.

Le Premier ministre, Manuel Valls, a tenu à défendre ce projet de budget, expliquant que de telles économies permettront de mettre en avant les priorités du gouvernement : l'éducation, l'emploi, la sécurité et la culture.

Les promesses du Premier ministre n'engagent que ceux qui y croient comme nous le démontrerons dans les suites de nos propos liminaires.

Et pour le reste, c'est comme l'an dernier : économies à tous les étages, désengagement de l'Etat qui précarise encore plus les citoyens les plus fragiles et cadeaux aux entreprises avec 9 milliards d'exonérations supplémentaires programmés !

Le total des mesures de soutien aux entreprises représentera bien 33 milliards en 2016 dans le cadre du pacte dit de « reponsabilité » chère à François Hollande qui précisait, en 2014 : « Je propose un pacte de responsabilité aux entreprises. Il est fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités ; et en même temps, une contrepartie : plus d'embauches et plus de dialogue social. » Incroyable au regard de l'incapacité du dispositif proposé à relancer la croissance et l'emploi dans le pays...

Quant au dialogue social, les dernières annonces du gouvernement sont édifiantes.

Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, multiplie les provocations contre les droits des salariés : remise en cause des 35 heures, attaque en règle contre le statut de la Fonction publique...

Le Premier ministre, Manuel Valls, loin d'éteindre l'incendie, renouvelle toute sa confiance à son ministre de l'Economie. Comment comprendre ?

Peut-être en se penchant du côté des pistes de réflexions proposées par le gouvernement.

Manuel Valls s'est vu remettre mercredi 9 septembre le rapport de Jean-Denis Combexelle sur l'assouplissement du droit du travail en France.

Ce rapport, de 44 propositions, doit permettre notamment d'« élargir la place » des accords sociaux de branche et surtout d'entreprise par rapport au Code du travail, conformément à l'instruction donnée par le Premier ministre lors de sa commande début avril.

Le texte préconise de réformer dès 2016 le Code du travail pour « ouvrir de nouveaux champs » de négociation collective sur quatre « piliers » : conditions de travail, temps de travail, emplois et salaires.

18 NOVEMBRE 2015
TOUS EN GRÈVE!

Montreuil 9/11/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

C'est la remise en cause des conventions collectives ! Les accords « entreprise par entreprise » deviendraient la norme, vidant de son contenu le Code du travail qui s'applique à tous.

Pour la CGT, le Code du travail est le socle minimal de garanties collectives. Il doit être applicable à tous. Les négociations à l'entreprise doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !

Dans la Fonction publique, c'est un protocole d'accord censé moderniser les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui a été proposé à la signature le 30 septembre dernier aux organisations représentées au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Alors que le dispositif vient d'être rejeté par les organisations syndicales qui représentent plus de 50 % des fonctionnaires, le Premier ministre vient d'annoncer que le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale. Bel exemple de démocratie !

Comme l'indique le titre de l'axe 1 du protocole, il s'agit de « renforcer l'unité de la Fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique ». L'introduction générale dévoile les objectifs réels du gouvernement : développement de passerelles entre les différents versants, réformes des règles afférentes à l'attractivité territoriale, et simplification des règles de gestion.

En clair, ce protocole permettrait, à terme, de faciliter la mobilité fonctionnelle en harmonisant au maximum les règles de gestions des 3 versants de la Fonction publique, tant en terme de mutation, d'avancement de carrière que de rémunération.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans, conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP.

La Direction générale des Finances publiques s'inscrit dans cette logique et constitue même un coeur de cible pour le gouvernement. Et les premiers à payer les pots cassés de cette politique, ce sont les agents.

Ils ne cessent de subir le sabotage de leurs missions pleinement utiles à la société et aux citoyens. Ils ne cessent de vivre les destructions de leurs services avec la désagrégation de leur travail qui va avec.

Ils ne cessent « d'encaisser » les suppressions d'emplois massives et incessantes qui aggravent leurs conditions de travail (le gouvernement en prévoit plus de 2 500 pour notre ministère).

Et par-dessus le marché, on entend leur imposer une régression de leurs droits et garanties collectives par une remise en cause des statuts particuliers, annonciatrice de la mobilité forcée.

C'est dans ces conditions, que la CGT Finances Publiques a appelé les agents de la DGFIP à s'inscrire dans la journée de grève interprofessionnelle du 8 octobre 2015.

Elle appelle les personnels à décider de la grève et à participer aux rassemblements et manifestations qui seront organisées à l'occasion de la journée de mobilisation du 18 novembre 2015 pour exiger :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois, des moyens financiers adéquats, la transparence et un moratoire sur les restructurations et l'ouverture de véritables discussions,**
- **des mesures d'urgence : respect des statuts particuliers et retrait du projet de déréglementation des règles de gestion, utilisation du budget de la « prime d'intéressement collectif » pour revaloriser les régimes indemnitaires, plan d'amélioration des conditions de travail,**
- **La reconnaissance du travail des agents de la DGFIP par la revalorisation des régimes indemnitaires et l'abandon du RIFSEEP.**

La CAP/les règles de gestions

Alors que les groupes de travail des 9 février et 27 mai 2015 actaient déjà des reculs en matière d'affectation des lauréats du concours de catégorie C, les fiches proposées au groupe de travail du 21 septembre dernier remettent en cause l'ensemble des règles de mutation construites lors des GT consécutifs à la fusion pour définir les règles de gestion de la DGFIP.

L'administration propose ni plus ni moins que la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories B et A, la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B, l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonction pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés, d'empêcher les agents C en première affectation de muter pendant 3 ans et, enfin, la possibilité de fusionner des RAN.

Lors de l'ouverture du groupe de travail du 21 septembre, après lecture des déclarations liminaires, la délégation de la CGT Finances Publiques a décidé, avec l'ensemble des représentants des autres organisations syndicales, de quitter la séance.

La CGT Finances publiques condamne avec force les reculs en matière de droit à mutation qui sont proposés dans les fiches de travail.

Elle exige de l'administration qu'elle tienne les engagements pris lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées et les fasse vivre.

C'est pourquoi, les élus de la CGT Finances Publiques ont boycotté les premières convocations des CAP de titularisation et de mutation.

Concernant la priorité originaire DOM, les récentes décisions du conseil d'Etat nous pose problème car elles accentuent la remise en cause de cette priorité.

Les agents qui peuvent prétendre à cette priorité sont dans une situation bien particulière, liée à l'éloignement géographique entre les DOM et la métropole, associé aux coûts exorbitants des transports aériens.

Nous les croisons aux quotidiens dans les services, les conseillons pour leurs demandes de mutation et avons connaissance, comme l'administration, des situations personnelles très compliquées de ces collègues.

Ils subissent, au quotidien, l'éloignement du conjoint, des enfants, des parents bien souvent vieillissants et malades ; ils ont des problèmes financiers liés à des frais de double résidence et rencontrent des problèmes psychologiques liés à ces situations.

Pour la CGT Finances Publiques, les collègues Originaire d'un Département d'Outre Mer doivent conserver une priorité absolue pour muter sur leur département d'origine.

La CAP/le mouvement de mutation

Le projet de mouvement complémentaire de catégorie C vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 1 765 agents.

Ce sont 469 emplois qui sont vacants en Île-de-France et plus de 1 296 en province.

Seules 5 directions sur 139 font ressortir un solde des effectifs positif.

Pratiquement toutes les directions font apparaître des sous effectifs de 10 agents. Certaines de 20, 30 40 agents voire plus.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous effectifs supérieurs à 1 765 agents C,

suppressions de plus de 32 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fermetures de SIE, regroupements de SPF, créations de PCR et transfert de l'enregistrement... La liste est longue...

C'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population !

L'administration prouve, une fois de plus, son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

La situation de l'emploi est catastrophique, celle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre, cette année encore, incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Cette année encore, la situation de l'emploi en catégorie C est catastrophique et l'administration, malgré les demandes répétées des organisations syndicales, ne recrute qu'une partie de la liste complémentaire.

Depuis plus de 10 ans, l'administration anticipe les suppressions d'emplois et pour l'année 2016, ce sont encore 2 548 qui sont programmées.

La CGT Finances Publiques condamne fermement les suppressions d'emplois et réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi, en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

TOUTES et TOUS en grève le 18 novembre